Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260903-DEL2026097-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 3 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 3 septembre, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 28 août 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Christian VISDELOUP, Sylvie DABET et Jérémy BASSET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Annick DUSANTER, Christelle CARRO et Rosemarie GIQUEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Aymeric RENAUX a été désigné secrétaire de séance.

2026097 Mur du presbytère et puits : travaux de maçonnerie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

VU le devis n° DE00809 du 27 juillet 2026 présenté par l'entreprise Claude Rocaboy ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des travaux de reprise de maçonnerie sur le mur du presbytère et le puits ;

Rapport du maire

Le mur du presbytère et le puits nécessitent des reprises de maçonnerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les travaux de reprise de maçonnerie du mur du presbytère et du puits ;
- accepte le devis n° DE00809 de l'entreprise Claude Rocaboy pour 3 415,00 € HT, soit 4 098,00 € TTC,
- autorise le maire à signer le devis et tout document afférent

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260903-DEL2026097-DE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 04 09 2026

Daniel COMMAULT

Maire

MAIRIE DE TREBRY (Côtes d'Armor)

Aymeric RENAUX

Secrétaire de séance